

Les raisons de la neutralité suisse [to be continued]

Autor(en): **Robert de, Traz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1940)**

Heft 965

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-692378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

die wichtigsten Nahrungsmittel werden der Steuerpflicht enthoben.

Als weitere, nicht überall begrüßte Finanzmassnahme kommt zu diesen neuen Finanzquellen hinzu die Entnahme aus dem *Währungsausgleichsfonds* der Schweizerischen Nationalbank: 325 Mill. Fr. erhält der Bund und 150 Mill. Fr. die Kantone im Verhältnis zu ihrer Wohnbevölkerung. Der Rest des Fonds verbleibt der Nationalbank.

Endlich verfügt der bundesrätliche Vollmachtenbeschluss die *Verlängerung der Geltungsdauer des Bundesbeschlusses vom 22. Dezember 1938*, d.h. der Einnahmen und Einsparungen, welche durch die bisherigen Finanzprogramme realisiert wurden, sowie des Bundesbeitrags von 18 Mill. Fr. für die Alters- und Hinterlassenenversicherung und -fürsorge bis Ende 1945.

Der Vollmachtenbeschluss des Bundesrates liegt sicher im Interesse des *Landeskredites* und der *Währung*. Indem er einzig die Kriegsfinanzierung ins Auge fasst, *vertagt* er das hart umstrittene Problem des eidgenössischen *Finanz- und Wirtschaftskurses* — wohl mit Recht, da das Ergebnis der parlamentarischen Beratung in dieser Hinsicht keine wirkliche Lösung bedeutete und da es heute schwieriger als je ist, eine Politik auf lange Sicht zu treiben. Aber unzweifelhaft ist es ein staatsrechtliches Faktum von Bedeutung, dass die Landesbehörde von sich aus die drei grössten Bundessteuern dekretiert, die je in unserm Land erhoben wurden.

LES RAISONS DE LA NEUTRALITE SUISSE.

PAR M. ROBERT DE TRAZ.

(Reprinted from "La Revue de Paris," 1.4.40.)

Neutre, la Suisse ne l'a pas toujours été. Et même, jusqu'au début du XVII^e siècle, elle s'est montrée singulièrement batailleuse. D'abord pour fonder son indépendance: Morgarten, Sempach, Näfels, Morat, autant de victoires qui lui permirent de naître et de se développer. Aux guerres de liberté succédèrent les expéditions plus lointaines. Ce fut la période des descentes en Italie, vers les chaudes richesses du Sud; l'époque des fantassins épiques, tels que les peignirent Urs Graf et Nicolas Manuel, avec leurs épées à deux mains, leurs panaches flottants et leurs bannières multicolores. Des "dompteurs de rois," disait d'eux Machiavel. Orgueilleux de leur force, savants dans la manœuvre des piques, strictement disciplinés, les Confédérés d'alors faisaient peur à l'Europe.

A Marignan, ils se heurtèrent à une arme nouvelle, l'artillerie, qui leur imposa une retraite d'ailleurs héroïque. Marignan, d'où sortit l'alliance perpétuelle avec la monarchie française, marque le déclin de leur impérialisme. Ils se replièrent dans leurs montagnes et ne connurent plus de la guerre que les luttes civiles et le service à l'étranger.

Renonçant aux ambitions territoriales, la Confédération helvétique refusa désormais de se mêler aux querelles de ses voisins. Elle ne formait, à cette époque, qu'un assemblage assez lâche de républiques quasi souveraines, hétéroclites et rivales. Une politi-

que d'agrandissement réclame un chef qui la dirige et subordonne les intérêts particuliers à ses desseins d'avenir: faute d'un souverain, d'une ambition cohérente et d'une unité nationale, la Suisse fut obligée à une réserve qu'elle transforma judicieusement en système.

Sa préoccupation principale était non plus de conquérir mais d'assurer sa cohésion intérieure. Auparavant déjà, en une occasion mémorable où il ramena la concorde parmi ses frères divisés, le bienheureux Nicolas de Flue, ennemi de toute violence, les avait adjurés, pour mieux s'entendre, de renoncer à la violence. Cette abstention réfléchie des confédérés leur permit, plus tard, d'échapper aux désastres de la guerre de Trente ans. Et le traité de Westphalie, tout en rompant le lien qui les unissait encore au Saint-Empire, consacra comme légitime et définitive leur résolution de demeurer à l'écart des guerres d'autrui. C'est-à-dire neutres à jamais.

Un siècle et demi s'écoula dans une paix relative. Envalis soudain et pillés par les armées du Directoire, par les armées russe et autrichienne, les Suisses subirent, pendant seize ans, de telles souffrances qu'ils s'empressèrent d'envoyer au Congrès de Vienne des plénipotentiaires pour proclamer leur volonté renouvelée de ne pas se mêler des conflagrations futures et, ne portant ombrage à personne, d'être respectés par tout le monde.

Les puissances alliées admirent leurs revendications et déclarèrent dans un texte capital, faire "une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse." (Déclaration du 20 mars 1815) Sur la demande des ambassadeurs helvétiques, elles parlèrent de "reconnaissance" et non pas de "garantie" pour bien marquer que la neutralité n'était pas décrétée par elles à titre de restriction de souveraineté, mais au contraire acceptée comme l'expression de cette souveraineté même. Et elles ajoutèrent, ce qui n'est pas moins important, que "la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, ainsi que son indépendance de toute influence étrangère, sont dans les vrais intérêts de l'Europe."

Respectée durant tout le XIX^e siècle, la neutralité de la Suisse fut à nouveau définie dans l'article 435 du traité de Versailles, qui reconnaît "les garanties stipulées en faveur de la Suisse par le traité de 1815, garanties qui constituent des engagements internationaux pour le maintien de la paix."

Vers la même époque, la Suisse résolut d'entrer dans la Société des Nations, afin de collaborer à une tentative qui répondait à son vœu profond de voir le droit régner entre les peuples réconciliés. Mais les Principes de solidarité du pacte lui permettraient-ils de demeurer neutre au sein de la Ligue?

Le Conseil de la S.D.N. admit cette neutralité limitée au domaine militaire. Il reconnut d'abord que la Suisse est dans une situation unique, motivée par une tradition de plusieurs siècles, qui a été explicitement incorporée dans le droit des gens." Il constata ensuite que "la neutralité perpétuelle de la Suisse et la garantie de l'inviolabilité de son territoire sont justifiées par les intérêts de la paix générale." (Déclaration de Londres de février 1920). Ainsi se trouvaient répétés et affirmés à nouveau les principes proclamés en 1815. Mais, en revanche, la Suisse prit un double engagement: pratiquer loyalement cette

neutralité statutaire et demeurer toujours en état de la défendre les armes à la main.

Quinze ans plus tard, les espérances qu'on avait nourries à Genève s'évanouissaient. L'affaire d'Ethiopie montra que des mesures économiques prises contre un Etat peuvent aboutir à des mesures de guerre. Plus tard, l'Allemagne et l'Italie quittèrent successivement la Ligue. Devant une situation politique ainsi transformée, le Gouvernement de Berne, soutenu par l'opinion publique unanime, demanda en 1938 à la S.D.N. l'autorisation d'abandonner ce qu'on a appelé la neutralité différentielle pour revenir à la neutralité intégrale. Ce qui lui fut accordé.

Telle était la situation quand la guerre de 1939 éclata. Une fois de plus, la Suisse rappela quel était son statut séculaire et sur quels textes solennels il se fondait. Tout les belligérants renouvelèrent alors leur promesse de le respecter.

* * *

Ainsi donc, la neutralité helvétique, stipulée en Westphalie au XVIIe siècle, à Vienne et à Paris au XIXe, à Londres et à Genève au XXe, n'est pas occasionnelle et empirique mais permanente et doctrinale. Ce qui la détermine, c'est la raison d'Etat. Elle ne fut pas imposée à la Suisse comme on l'imposa à la Belgique de 1830 mais proclamée par elle et reconnue par autrui. Enfin, elle ne se fonde pas sur l'avantage seul de la Suisse mais aussi sur celui de la communauté européenne.

Il ne s'agit pas ici d'une simple argumentation juridique. Des plus cultivés aux plus simples, les Suisses tiennent à leur neutralité par raison et par tradition, par calcul et par idéalisme. Elle n'est pas seulement inscrite dans leur Constitution depuis 1848 comme un principe fondamental de l'Etat, elle est entrée dans leurs habitudes d'esprit et à la pensée politique correspond un instinct populaire. Elle trahit leur méfiance des combinaisons où ils ne traiteraient pas à égalité; elle exprime leur résolution de ne pas compromettre une indépendance à laquelle ils tiennent par-dessus tout, comme leur désir d'entretenir, si possible, des relations amicales avec tous les peuples.

Si la neutralité perpétuelle est un privilège, il n'est toutefois pas sans revers. Bien des Suisses, et parmi les meilleurs, en souffrent parfois comme d'une infériorité, d'une disqualification, surtout aux heures tragiques où cette abstention risque de passer pour de l'indifférence ou de la couardise. D'autres y puisent la conviction erronée qu'ils sont protégés à jamais, dispensés des fatalités humaines et comme transférés dans Sirius. Certains, enfin, s'imaginent promus au rôle confortable de témoins qui comptent les coups ou à la dignité assez pharisaïque de juges.

Cependant, malgré ces inconvénients, la neutralité n'est-elle pas devenue la condition nécessaire des petits Etats? Par son caractère massif et industriel, la guerre moderne comporte de telles exigences, elle entraîne des conséquences si généralisées que seules des nations riches, nombreuses et fortes, ou plutôt des empires, sont en mesure de l'entreprendre. Quant aux autres, le peu de profondeur stratégique dont ils disposent les paralyserait; les pertes en hommes, les destructions matérielles que permettent les procédés d'aujourd'hui les réduiraient presque à l'anéantissement.

Tel est donc l'intérêt que la Confédération trouve à se proclamer neutre pour toujours. Légitime à ses yeux, cette attitude irrite parfois les belligérants, qui la jugent égoïste. Mais la neutralité helvétique n'est-elle pas aussi, comme l'affirme le traité de Paris 1815, repris par le traité de Versailles, "dans l'intérêt de l'Europe"?

Au milieu de notre continent la Suisse occupe une position stratégiquement dominante. Château d'eau, observatoire et forteresse naturelle, elle commande des débouchés de vallées dans toutes les directions. Quiconque s'emparerait de ce belvédère central ou s'associerait à ses occupants serait en mesure de mener où il le voudrait une opération offensive et d'arriver par la ligne la plus courte dans le flanc de son adversaire. Une grande puissance qui tiendrait le Gothard serait maîtresse de l'Europe.

Aucune d'elles ne pouvant admettre, pour sa propre sécurité, qu'une autre dispose d'un tel avantage militaire, il ne restait qu'à l'interdire à toutes. Cette menaçante place d'armes devait être exclue par la loi internationale des compétitions guerrières. Mieux encore: ses habitants, quoique pacifiques, devaient entretenir des troupes exercées, capables d'interdire à quiconque, et par la force, d'usurper leur territoire. On leur demandait et on leur demande encore de rester libres de toute alliance, intacts pour n'être utilisés par personne. En prenant les mesures politiques et militaires qui lui permettent d'échapper à "toute influence étrangère", la Suisse, qu'on a surnommée la sentinelle des Alpes, couvre les Etats qui l'entourent et les soulage d'une grave préoccupation.

De plus, demeurant inviolée au milieu d'une guerre générale, elle peut se consacrer à un rôle humanitaire qui, de nouveau, répond à l'intérêt de tous. Elle conteste que sa neutralité soit synonyme d'indifférence, elle veut l'exploiter au service d'autrui. La Croix-Rouge, qu'elle inventa à l'image de son génie pratique à la fois et généreux, a son siège chez elle et son Comité directeur n'est composé que de Suisse. Ces hommes, entièrement désintéressés sauf devant la souffrance, soutenus avec ferveur par l'opinion, se sont déjà prodigués de 1914 à 1918 pour soulager dans tous les camps, les maux de la guerre. Ils ont assuré le transport et l'hospitalisation des blessés, le ravitaillement des prisonniers et des civils, la transmission des correspondances. Sans cesse, ils ont cherché à étendre leur protection à toutes les victimes. Dès septembre

SWISS BANK CORPORATION,

(A Company limited by Shares incorporated in Switzerland)

99, GRESHAM STREET, E.C.2.
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

Capital Paid up	s.f.	160,000,000
Reserves - -	s.f.	32,000,000
Deposits - -	s.f.	1,218,000,000

NEW YORK AGENCY
15 NASSAU STREET.

All Descriptions of Banking and
Foreign Exchange Business Transacted

1939, le Comité international de la Croix-rouge à Genève, qui venait de travailler au Chaco, en Ethiopie, en Espagne, s'est remis à l'œuvre comme il y a vingt-cinq ans; il a rouvert l'Agence des prisonniers, où affluent les lettres et les visites, et envoyé partout des délégués.

C'est parce qu'elle ne fait pas de grande politique internationale, parce qu'elle s'abstient de se mêler à la guerre, parce qu'elle est passionnée de sa propre indépendance, parce qu'elle est neutre enfin que la Suisse, ni soupçonnée ni compromise, se rend utile à tous en essayant de racheter le privilège d'être épargnée.

Enfin, il existe un troisième aspect de cette neutralité que les événements de ces dernières années mettent en lumière. Dans une Europe déchirée, la Suisse, composée de populations diverses, ailleurs hostiles, atteste que les antagonismes humains ne sont pas irréductibles et que les races, à condition de s'élever à un respect réciproque, sont capables de s'entendre. Elle apporte la preuve que le droit peut régler les rapports des nationalités. Elle préserve l'espérance d'un équilibre possible, d'un apaisement futur. Sans prétendre se donner en exemple, il lui suffit d'être fidèle à elle-même, de savoir pourquoi et de s'entêter dans la concorde. Niant les fatalités de la haine, elle permet de ne pas désespérer de l'Europe.

Ainsi conçue, la neutralité n'est pas qu'une précaution diplomatique: elle devient l'instrument d'une mission à portée générale, une des rares que puisse remplir un petit Etat, car elle est indépendante de la puissance. Neutralité qui n'est pas abstention mais action positive, qui ne s'inspire pas seulement de motifs politiques mais cherche, dans l'accomplissement de devoirs librement choisis, à servir l'humanité.

* * *

Ayant promis d'observer loyalement une neutralité conçue dans l'intérêt de l'Europe comme dans leur intérêt propre les Suisses se doivent de la défendre contre quiconque voudrait y attenter.

C'est pourquoi ils ont toujours attaché la plus grande importance à leur préparation militaire. Celle-ci repose sur une antique tradition guerrière, liée aux origines de l'Etat comme à la qualité de citoyen. L'homme libre, autrefois, se reconnaissait au droit de porter l'épée; dans certains cantons, il la porte encore pour aller voter. Le système des milices, qui remonte au moyen âge, impose à toute la population des obligations fort lourdes qu'elle assume d'ailleurs avec zèle. En Suisse, l'armée c'est le peuple lui-même: il y retrempe son unité et y vérifie sa permanence historique.

Depuis quelques années, devant l'immoral spectacle d'un monde où la violence insulte au droit et réduit des Etats en servitude, les autorités fédérales, soutenues et même poussées par le Parlement et l'opinion, ont pris les mesures les plus étendues pour renforcer

et perfectionner la défense nationale. L'ordre de bataille de l'armée subit de profonds changements, la couverture de la frontière fut réorganisée, des troupes nouvelles furent constituées. D'autre part, les périodes d'instruction furent allongées et les périodes de manœuvre multipliées. Des ouvrages fortifiés furent construits en grand nombre, la puissance de feu de l'infanterie et de l'artillerie fut augmentée dans des proportions considérables. Une industrie de guerre fut créée de toutes pièces. Des réserves de masques à gaz, de matériel, de munitions furent accumulées en quantités massives.

(To be continued.)

SWISS MERCANTILE SOCIETY.

A full report of the Monthly Meeting of Wednesday, May 15th, which was honoured by the presence of the Swiss Minister and other members of our Legation, will appear in our next issue.

UNIONE TICINESE.

We regret to state that this society has lost one of its oldest and most active members through the passing away of Sig. Alpino Bolla, who has been president for several years.

The "Festa Familiare" (Dinner and Dance) advertised for May 21st has been postponed indefinitely.

FORTHCOMING EVENTS.

Saturday, May 25th, from 2 p.m. — Swiss Church Bazaar — at the "Foyer Suisse," 15, Bedford Way, Russell Square, W.C.1.

Thursday, 20th June from 5.30 p.m. Fête Suisse CANCELLED. An announcement will appear in our next issue.

Divine Services.

Dimanche 19 mai 1940: à l'Eglise Suisse, 79, Endell Street, W.C.2.

11h. Culte M. M. Pradervand.

11h. Ecole du dimanche.

6h. Culte au Foyer Suisse, 15 Bedford Way, W.C.1.

Pour tout ce qui concerne le ministère pastoral, prière de s'adresser à Monsieur le pasteur Marcel Pradervand, 65, Mount View Road, N.4. (Téléphone Mountview 5003). Heure de réception à l'église le mercredi de 11-12h.30.

Sonntag, den 19. Mai 1940: in der Schweizerkirche, 9, Gresham Street, E.C.2.

11 Uhr. Gottesdienst.

6 Uhr. Gottesdienst in Französisch im Foyer Suisse.

Für Amtshandlungen und alle Anfragen wende man sich an Pfr. Stutz, 42 Haringey Park, N.8. (MOU. 8585).

Printed and Published by THE FREDERICK PRINTING CO., LTD., at 23, Leonard Street, London, E.C.2.

Drink delicious "Ovaltine"
at every meal—for Health!